



mardi 10 septembre 2019

Le CAUE de Côte-d'Or

est heureux de vous accueillir
à un parcours-découverte de

**l'œuvre de Paul Joly-Delvalat
à Quetigny**

conduit par Pierre Lance,
architecte, ancien collaborateur de l'agence
et en présence de représentants de Quetigny



**résidences
Le Château
Arc-en-ciel
Les Saules
1971-74**

**lotissement
Parc du château
1964**

**immeubles
DATAR
1967-71**

**Quartier Quetignérôt
1973-76**

Découverte de l'habitat individuel et collectif conçu par l'architecte dijonnais Paul Joly-Delvalat, dans la « ville nouvelle » de Quetigny.

Cette ville est élaborée à partir des années soixante, à l'initiative du maire Roger Rémond et des architectes-urbanistes Michel Colle et Alain Champetier de Ribes. Refusant le modèle des grands ensembles courant à cette époque, cette ville-jardin est considérée comme un projet exemplaire qui concilie la ville et la nature.

Lotissement Parc du château - 1964

Résidences

Le Château / Arc-en-ciel / Les Saules

1971/1974

Immeubles DATAR - 1967/1971

Projet Cœur de ville - en cours de réalisation
avec Jean-Marie Vallet, 1^{er} adjoint,
Benoît Kubiak, chargé de mission, ville de Quetigny

Quartier Quetignerot - 1973/1976

Sauf mentions contraires,

textes extraits :

Dijon et son agglomération : mutations urbaines de 1800 à nos jours
(tome 1 : 1800-1967 et tome 2 : 1968-1985)

ICOVIL – 2012-2017,

photos : CAUE de Côte-d'Or.



Paul Joly-Delvalat

1906-1990

Cet architecte, qui a marqué les années glorieuses de l'après-guerre, a largement construit à Dijon et ses alentours. Avec le souci de maîtriser le projet depuis l'esquisse jusqu'au moindre détail, il est un des architectes majeurs de sa génération en Côte-d'Or.

À la fin des années 1950 et dans les années 1960, l'architecte signe à Dijon la résidence de Talant, pièce maîtresse de son œuvre, et dans la couronne dijonnaise un grand nombre de constructions de qualité: villas (Talant, Savigny-le-Sec, Chevigny-Saint-Sauveur), immeubles de logements sociaux et lotissements (Quetigny, Chenôve, Genlis) et édifices industriels (laboratoires Fournier à Chenôve).

L'écriture moderne de ces réalisations se manifeste aussi bien dans des formes sobres que dans le choix des matériaux (béton, verre) et dans les procédés de construction utilisés (fréquence du mur-rideau, éléments préfabriqués et des structures métalliques). Formé à l'École supérieure des arts appliqués et à l'École des arts décoratifs de Paris, Paul Joly-Delvalat a également suivi des cours à l'Institut d'urbanisme. Il commence sa carrière en région parisienne en tant qu'architecte et décorateur. En 1933, il s'installe à Dijon où il enseigne à l'École des beaux-arts et développe son activité jusqu'en 1978.

A large, stylized handwritten signature in black ink, reading 'Paul Joly-Delvalat'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'P' and 'J'.



Quetigny, une cité nouvelle

1959

Engagée au tout début des années soixante, l'évolution urbaine du modeste village agricole de Quetigny (320 habitants et 820 hectares) est remarquable. Le village est devenu, en deux décennies, une véritable cité comprenant 7600 habitants et près de 3000 emplois en 1982 (10035 habitants en 2011). C'est, vraisemblablement, à l'époque, un exemple unique, au niveau national, de maîtrise complète par une équipe municipale du devenir de son territoire. Cette exception, en terme d'aménagement urbain et rural, est due, incontestablement, à la volonté et à la clairvoyance de Roger Rémond, élu maire de la commune en 1959 ; il exerce cette responsabilité jusqu'en 1984.

Son engagement, dans de nombreuses structures économiques et sociales, lui permet d'initier un aménagement urbain, relativement exceptionnel, qui se poursuit grâce à la continuité assurée, au cours d'un demi-siècle, par une « filiation » politique des équipes municipales successives (Hervé Vouillot en 1984, Michel Bachelard en 2003, Rémi Detang en 2016). Toutefois, il est évident que, dans la durée, face aux aléas de toute nature, des adaptations, des choix se sont imposés pour prendre en compte les incertitudes d'un contexte en évolution.

Cette longue gestation urbaine peut se décomposer schématiquement en deux grandes périodes :

- la première s'étale de 1959 à 1990 ; elle concerne la création, puis la mise en œuvre du projet de la « cité nouvelle » ;
- la seconde se développe dans le contexte de la décentralisation de 1985 à aujourd'hui.



Décollage (1959-1961)

En janvier 1960, la commune contracte un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour procéder à l'acquisition et à l'aménagement de plus de 3 hectares de terrain au centre du village, c'est le lotissement Saint-Martin.

Très rapidement, dès la 1^{ère} tranche du lotissement, la municipalité prend la mesure de l'insuffisance des équipements et infrastructures. Ce constat suscite la deuxième décision importante : la recherche d'implantation d'une usine, source de taxe professionnelle. Ce sera la SATEM (fabrique de groupes électrogènes). En 1962, la municipalité décide d'engager l'urbanisation de plusieurs espaces pour la construction de programme d'habitat (Parc du château), la création ou l'extension d'activité, l'agrandissement du groupe scolaire, etc.

Roger Rémond et son équipe municipale sont conscients qu'il est difficile de poursuivre ce type de démarche sans disposer d'un plan d'urbanisme pour éviter, comme c'est le cas dans la plupart des communes périphériques, une extension urbaine constituée d'une simple juxtaposition d'espaces urbanisés. D'où l'idée de créer une « cité nouvelle », une « ville à la campagne ».

Pour régler les problèmes fonciers, le savoir-faire du maire et son implication au sein des structures professionnelles agricoles s'avèrent fort utiles. Le conseil municipal sollicite le préfet en vue d'une inscription d'urgence de la commune au programme départemental de remembrement.

La commune possède par ailleurs, depuis l'Ancien Régime, 124 hectares de « pâtis communaux » qui lui permettent de disposer d'une réserve foncière pour faciliter les transactions. La désignation officielle, par le ministère de la Construction, de Michel Colle, architecte urbaniste parisien, permet d'engager la mise au point du 1^{er} document d'orientation concernant la répartition des zones urbaines et celles conservées par l'agriculture.

Le plan masse prévoit d'édifier une cité basse, peu dense, une sorte de ville à la campagne dont les bâtiments ne dépassent pas la hauteur des arbres, mais pourvue de tous les équipements. Quelques spécialistes viennent rapidement étoffer le groupe de travail : Jacques Sgard, urbaniste-paysagiste parisien, Bernard Lassus, architecte paysagiste coloriste, et Alain Champetier de Ribes, architecte.

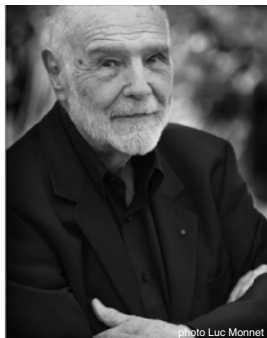
Le 1^{er} plan de zonage retenu prévoit, sur les 820 hectares du territoire communal, d'en réserver 550 à l'agriculture et d'en consacrer 270 pour la « cité nouvelle », dont 50 pour une zone industrielle localisée en bordure de la route de Quetigny à Dijon. Le plan masse repose sur une trame hexagonal appliquée à l'existant en prenant en compte les grandes orientations des tracés des anciens chemins et du cours du ruisseau « le Cromois ». De plus, 3 édifices anciens du village sont conservés : la mairie, l'église et le château de la Motte. Quant au plan d'organisation, il s'inspire des petites villes nouvelles construites à cette époque, en Suède et en Finlande.

L'intervention du paysagiste Jacques Sgard prévoit une composition paysagère à cette trame générale, y compris pour le traitement intérieur des îlots, mission importante dans la mesure où, à partir de 1971, la ville ne cède aux promoteurs publics et privés que le seul terrain d'assise des bâtiments.

Trois marqueurs essentiels contribuent à caractériser l'espace urbain de Quetigny. Le 1^{er}, c'est la coloration des immeubles au moyen de petits carreaux en pâte de verre. Le 2^e concerne les formes urbaines, il s'agit d'une ville basse où les bâtiments, répartis de manière diffuse, proposent au regard une architecture singulière. La 3^e concerne la trame verte, elle est composée d'une ceinture qui entoure sensiblement la zone urbaine centrale en s'appuyant sur l'ancien tracé du cours d'eau du Cromois et sur la ligne à haute tension. Elle comprend aussi les espaces libres situés autour et à l'intérieur des espaces résidentiels et reliés par des cheminements piétons.

Bernard Lassus

Paysagiste, coloriste, plasticien et urbaniste, Bernard Lassus a été durant 20 ans (1965-1985) le grand architecte de la coloration des façades d'immeubles collectifs de Quetigny.



Passé maître dans la recherche de colorations et d'ambiances visuelles en milieu urbain, Bernard Lassus a imaginé et créé la gamme de 124 nuances de couleurs de pâtes de verre qui habille encore aujourd'hui la plupart des façades des logements et collectifs de Quetigny. Ce long et immense travail s'est traduit par un « plan couleur » reposant sur un matériau noble et durable : la pâte de verre. Il précise pour chaque façade d'immeuble des ambiances colorées, fruit du mariage de différentes teintes qui font écho à l'environnement immédiat du bâtiment. Bernard Lassus s'est aussi nourri de nombreux échanges avec des artisans de Venise, spécialistes de la fabrication de la pâte de verre.

Il faut se souvenir que c'est une volonté politique bien affirmée qui a inspiré ce procédé révolutionnaire à l'époque : il s'agissait de rendre beau l'habitat social, de l'élever au niveau de l'habitat qualifié de « bourgeois » et de concevoir une mixité totale des logements. A Quetigny, il est quasiment impossible de distinguer le parc HLM des copropriétés, d'autant que les espaces verts sont, eux aussi, traités de manière égale jusqu'en pied d'immeuble.

Revue « Vivre à Quetigny », n° 200, mai / juin 2019.





Parc du château

1963-1969

En 1960, la commune acquiert plus de 3 hectares près du centre du village afin d'y réaliser le lotissement « Saint-Martin » (34 lots) pour permettre le retour de jeunes ménages. Le programme « Parc du château » constitue la seconde opération d'habitat décidée par la Municipalité de Quetigny. Elle s'inscrit dans le projet de « ville nouvelle » en cours d'étude élaboré par l'architecte-urbaniste Michel Colle et le paysagiste Jacques Sgard.

La réalisation du lotissement est confiée à la S.R.H.L.M. dont le directeur, Louis Gagneret, est également responsable du Crédit immobilier populaire de la Côte-d'Or (c.I.P.c.o.). Le programme, constitué de 54 pavillons de type 5 et 6 prévus en locatif H.L.M. à loyer normal (I.L.N.), est destiné, notamment, à l'accueil d'enseignants de l'Université et de cadres de l'industrie. Sa mise en œuvre se déroule en deux tranches: la première (20 unités), boulevard de la Motte, est engagée dès 1964 (permis de construire en juillet 1963) ; la seconde (34 unités), rue des Vignes, est autorisée en août 1964 et le certificat de conformité est délivré en mai 1969.

L'organisation du lotissement est conçue par Georges Lacroix, géomètre-expert, en fonction des volumes bâtis (maisons isolées ou accolées) élaborés par l'architecte Paul Joly-Delvalat. Les unités d'habitation, d'un seul niveau, sont desservies par un système d'impasses dotées d'une chaussée simple ayant son tenant sur les voies ceinturant l'opération et se terminant par une petite raquette de retournement. La dalle du rez-de-chaussée des villas comporte une différence de niveau dans la mesure où elle repose sur un vide sanitaire au droit du séjour-salon, de la cuisine et du hall d'entrée, de manière à



photo Roger Passet



«coller» au terrain naturel alors que pour les autres pièces, cette dalle est légèrement plus haute pour permettre l'intégration du garage en sous-sol, sans trop de décaissement. L'absence de clôture, le mode d'implantation, le style épuré des constructions, la qualité du cadre paysager, etc., contribuent à l'originalité de cette réalisation au regard de la plupart des lotissements de cette période.

Le Conseil d'administration de la S.R.H.L.M. ayant décidé, en octobre 1988, de procéder à la vente des pavillons, un règlement de copropriété horizontale a été, à sa demande, établi, en juillet 1990, par Maître Patrick Nourissat avec le concours du cabinet de géomètre Bernard Gien (successeur de Georges Lacroix). Ainsi, pour conserver le caractère d'origine de l'opération, ont notamment été déterminées :

- d'une part, les parties communes affectées à l'usage de plusieurs ou de tous les copropriétaires ;
- et d'autre part, les parties privatives, affectées à l'usage exclusif de chaque propriétaire, comprenant le pavillon avec ses accessoires et dépendances, une parcelle de jardin directement attenante à la construction, intégrant un petit espace réservé pour un éventuel agrandissement de la villa.

En 2009, la totalité des pavillons sont rétrocédés et une copropriété dite « Villa des Vignes » gère, notamment, l'entretien des espaces séparatifs paysagers.



Résidences

Le Château, Arc-en-ciel, Les Saules

1971-74

Cet ensemble de 108 logements (36+72), qui s'étire le long de l'avenue du Château, est composé de deux unités accolées : un bâtiment en forme «d'étoile» à trois branches et deux immeubles avec un retrait l'un par rapport à l'autre. Ce programme, édifié de 1971 à 1974 par le CIPCO, a été conçu par l'architecte Paul Joly-Delvalat, en accord avec les autres partenaires de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le bâtiment en étoile, dit **résidence «Le Château»**, localisé au n°20, comporte sept niveaux avec toiture en terrasse. Le rez-de-chaussée est occupé par des garages fermés et des locaux de service situés à l'arrière ; les niveaux supérieurs, destinés à l'habitation, sont dotés de grands balcons filants épousant la forme légèrement incurvée des branches de l'étoile sur lesquels s'ouvrent de larges baies vitrées.

Situés des numéros 10 à 18, les deux autres immeubles accolés, dits **résidence «Arc en ciel»**, disposent, à leurs extrémités, d'un évasement destiné à atténuer l'effet barre. Ils comportent cinq niveaux avec toiture en terrasse, le rez-de-chaussée accueil, également, les halls d'entrée, les locaux de service et des garages fermés. Aux étages, seuls les logements installés au droit des parties évasées sont dotés de loggias. Les murs porteurs, en béton, sont placés perpendiculairement à la façade pour constituer soit des murs de refends, soit des murs séparatifs sur dalles pleines en béton armé. Les murs de façade (comme les



pignons) sont issus du procédé dit «Tracoba». En accord avec le coloriste, l'ensemble du programme est revêtu de petits pavés colorés en pâte de verre soulignant son organisation horizontale. À noter, au n° 2 rue du Midi, un autre immeuble de 48 logements, également en forme d'étoile, dit **résidence «Les Saules»**, dû au même concepteur ; il est doté d'une organisation architecturale similaire, mais comporte huit niveaux habitables, il est réalisé par le CIPCO en 1973-1974 ; un ravalement de façade avec imperméabilisation de la pâte de verre, mais sans modification de l'aspect général, est autorisé en février 1990.





Immeubles DATAR*

1962

Ces trois immeubles de logements collectifs sont réalisés par la société S.R.H.L. (Société Régionale d'HLM) et la société CILCO (Comité Interprofessionnel du Logement de Côte-d'Or) en 1962. Ils sont composés de 3 étages et d'un sous-sol partiellement enterré.

Ils sont orientés est/ouest, avec une implantation en décalée les uns des autres afin de respecter l'alignement avec les immeubles « manivelle » de l'architecte Alain Champetier de Ribes situés en face. Ils reprennent le modèle de ceux réalisés plus tôt pour la ville de Chenôve et sont construits par la même entreprise locale.

On retrouve des détails caractéristiques des bâtiments de Paul-Joly Delvalat comme les passerelles d'accès aux portes d'entrée (immeubles de Chenôve et des Grésilles) et le bandeau de couronnement décollé de l'acrotère de toiture qui permet de cacher les installations techniques et les souches de ventilations.

Les façades principales sont composées de balcons filants desservant les pièces de vie, les façades pignons sont rythmées par les fenêtres des chambres positionnées en partie centrale. Chaque étage comporte 4 logements.

Les joints creux des panneaux maçonnés de façade témoignent du mode de construction préfabriquée de l'époque.

Comme pour l'ensemble des logements construits à cette époque, le choix des couleurs est réalisé par l'architecte coloriste Bernard Lassus.

*Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), ancienne administration française chargée, de 1963 à 2014, de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire.

UN AXE MAJEUR SUPPORT DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS



LE MARCHÉ FORAIN ET LES COMMERCES DU COEUR DE VILLE



LA PLACE DE LA FERME BRULEY ET LES ESPACES PAYSAGÉS DU PARC HABITÉ



• REICHEN ET ROBERT & ASSOCIÉS • JDM PAYSAGISTES • INGEROP • TRANSSOLAR •

Projet Cœur de ville

Plaquette Cœur de ville, ville de Quetigny

Avec la réalisation du projet Quetigny Cœur de Ville, c'est une nouvelle page de l'histoire urbaine de Quetigny qui s'ouvre avec, à terme, de nouveaux services (équipement culturel, pavillon restauration, pôle de mobilité, pôle santé et équipement petite enfance), le renforcement des commerces et la construction de 260 logements dont 40 venant compenser la démolition de l'immeuble «manivelle» SCIC Habitat.

Pour rappel, ce projet est issu d'une démarche de réflexion, d'études et d'une large concertation. Il s'appuie sur des principes innovants de développement durable et de bien habiter ensemble. Il vise à conforter le lien social, l'animation, les services et le commerce de proximité essentiels à l'attractivité d'un centre-ville qui était mal identifié et en perte de vitesse.

Préalablement à la définition du projet, la Ville de Quetigny a lancé une mission de programmation basée sur un diagnostic et une démarche participative conduite par un sociologue et un architecte-urbaniste afin de redéfinir l'identité, les usages et les fonctions du centre-ville.

Les travaux ont débuté en 2017 sur l'îlot situé à l'angle des avenues du Château et du Cromois.

Ce projet d'aménagement a pour objectifs majeurs la réhabilitation de l'espace de la place actuelle pour une lecture claire de la centralité de Quetigny en passant par la mise en scène des commerces et l'apaisement de l'avenue du Château ; la construction de nouveaux logements plus confortables et adaptés aux nouveaux besoins.

Ce projet comporte un important volet social : « le but c'est de garder les personnes vieillissantes à Quetigny mais aussi d'accueillir des couples jeunes dont les enfants pourront aller dans les écoles de la ville. ».

Maîtrise d'ouvrage : ville de Quetigny et la SPLAAD

Équipe de Maîtrise d'œuvre : RR&A (Agence Reichen et Robert & Associés) - Architectes-Urbanistes, INGEROP - Ingénierie - BETVRD, JDM PAYSAGE - Paysagistes DPLG, TRANSSOLAR - Conseil en ingénierie climatique



Quartier Quetignerot

1973-1976

Le projet de centre commercial régional ne pouvant se réaliser dans sa forme initiale, le quartier Quetignerot prévu, un temps, pour son implantation, retrouve sa destination initiale : l'habitat. Ainsi, un programme de 282 logements à édifier sur cet espace est autorisé le 29 novembre 1973 et achevé fin 1976 (certificat de conformité d'octobre 1976). Il est constitué de deux unités issues du concours «Innovation» modèle «Maille» de deux types différents :

- d'une part, deux bâtiments de 49 logements locatifs, chacun localisé aux n° 1 à 13 et 15 à 25 cours Sully, présentent une forme de barre coudée dont la hauteur varie de quatre, cinq et six niveaux. Ils sont construits par la SRHLM, d'après les plans adaptés au site par l'architecte dijonnais Paul Joly-Delvalat ;

- et d'autre part, neuf bâtiments plots comprenant 184 logements en accession à la propriété, réalisés par le CIPCO et également aménagés par Paul Joly-Delvalat. Ils sont desservis par l'avenue de Bourgogne, pour les n° 2 à 10, et le boulevard des Herbues, pour les n° 2 à 8. Les façades sont animées par des décrochements et des volumes en large débord et en surplomb.

Le gros-œuvre est traité selon un procédé de préfabrication industrialisé avec ossature porteuse, poteaux et poutres.

Les façades du bâtiment sont réalisées en éléments préfabriqués avec menuiseries extérieures incorporées ; les parements extérieurs de ces panneaux sont revêtus de grès cérame 2x2.

Les acrotères sont constitués d'éléments préfabriqués en béton. Il est prévu un parking par logement, un quart est en box



Plan couleurs et matériaux

L'harmonie urbaine de Quetigny réaffirmée et adaptée

Pour rappel en 2015, la ville a produit un nouveau plan «couleurs et matériaux» afin d'accompagner et faciliter les projets de rénovations des façades des habitants. Imaginée par l'agence Nacarat, un nouveau schéma chromatique a été élaboré pour s'adapter aux enjeux actuels sans renier le travail originel de Bernard Lassus. Il a été intégré au nouveau PLU.

Il détermine une nouvelle palette couleur et substitue de possibles nouveaux matériaux à la pâte de verre. Un édifice de chaque îlot sera choisi comme témoin de son époque et restauré avec une isolation thermique extérieure habillée de pâte de verre, fidèle à l'existant. Les autres édifices seront travaillés de façon plus contemporaine, recouverts de matériaux innovants, durables et moins onéreux (émaux de verre, grès, etc.).

Afin d'accompagner au mieux les copropriétés dans leurs travaux de rénovation, la ville prend financièrement à sa charge les études préliminaires liées au choix des couleurs et des matériaux en s'appuyant sur l'expertise du cabinet de coloristes.

Revue « Vivre à Quetigny », n°184 (2015), n° 200 (2019).





Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

**INFORMER
SENSIBILISER
CONSEILLER
FORMER**

1 rue de Soissons
21000 Dijon
Tél. : 03 80 30 02 38
info@caue21.fr

www.caue21.fr

ASSOCIATION LOI 1977 SUR L'ARCHITECTURE